

CAPA Women 2024

Présentation

Le 18 août 2024, dans le cadre **du Critérium Avermes Portes de l'Allier Mewa**, sera organisée la **CAPA WOMEN** randonnée de cyclotourisme féminine.

En plus de l'activité physique pratiquée et de la convivialité de cette journée, cette randonnée sur route permettra une action caritative auprès **d'Octobre Rose**

Participation.

Randonnée de cyclotourisme réservée aux participantes majeures, et pouvant être effectuée également avec un vélo à assistance électrique.

Le nombre de participantes sera limité à **200 inscrites**.

Cette randonnée ne faisant pas l'objet de classement ni chronométrage, il ne sera pas exigé de Certificat médical.

Cependant, les participantes devront être suffisamment entraînées pour parcourir les 40 Km de la randonnée. A titre préventif, l'organisateur rappelle qu'il est recommandé de passer un examen médical préalable à toute activité physique inhabituelle.

Les participantes dégagent l'organisateur de toute responsabilité en cas de défaillance physique.

Date-Horaire. Parcours

Cette randonnée aura lieu le **Dimanche 18 Août 2024**, sur un parcours de 40 Kms.

Le départ groupé se situera sur la ligne de départ **du CAPA Mewa**, face à la **Mairie d'Avermes**, à 10H précises.

Des places de parking seront disponibles à proximité du site sur le parking **Bricomarché d'Avermes**.

Un ravitaillement liquide sera proposé à **Lusigny** en collaboration avec **Octobre Rose** et le club de **cyclotourisme de Lusigny**.

La circulation sur la **CAPA WOMEN** sera libre mais encadrée par deux véhicules.

Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du 15/ 06 / 2024 20 heures au 17/ 08 / 2024 23 heures sur le portail **Sports'N Connect**. Inscription au tarif unique de 10 € (+ frais inhérents au site d'inscription). Seul l'enregistrement du paiement permettra la validation de votre inscription.

Il sera possible de s'inscrire le jour de la course si des places restent disponibles entre 9h et 9h30 sous les halles situées Place de la mairie à **Avermes**.

Dotation

1 T-shirt floqué aux couleurs d'Octobre Rose aux **100 premières** inscrites qui sera remis avant le départ à l'accueil de l'épreuve.

Règles de sécurité

Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble du parcours.

Les participantes devront respecter les règles du code de la route, les arrêtés municipaux des localités traversées et les modalités d'organisation. Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les cyclistes :

Article R 189 - les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front. Ils doivent se mettre sur une seule file dès la tombée du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.

Article R 190 - les cyclistes doivent emprunter les bandes et les pistes cyclables. Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.

Les participantes ne pourront pas être accompagnées ni suivies par un véhicule.

Prévoir un vélo en bon état de marche et du matériel individuel de réparation.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de matériel

Il convient de rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels (Article L 321-4 du code de Sport).

Il est impératif de respecter la nature et de ne rien jeter sur les bords de route (emballages plastiques, bouteilles...).

Les personnes mineures devront obligatoirement être accompagnées par une personne majeure responsable.

Image

Les participantes autorisent l'organisateur à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant la randonnée.

Article RGPD-

Le CAPA n'héberge aucune donnée personnelle. Nos sites partenaires s'en chargent conformément au règlement du 25 mai 2018. Les participantes sont répertoriées sur le site d'inscription en ligne, et les bénévoles auprès de l'association organisatrice. Contactez-nous si besoin.

Annulation - Force Majeure

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participantes seront remboursées de leurs frais d'inscription (hors commission du site d'inscription) mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participantes seront prévenues par tous moyens possibles. Elles devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Les participantes ne pourront prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre.

Adhésion au règlement

Toute inscription à la randonnée **CAPA WOMEN** implique l'adhésion au présent règlement.